



Récompenses lors d'un divorce

Par **MEUNIER CATHERINE**, le **03/09/2017 à 17:05**

Bonjour,

J'ai reçu une somme d'argent en héritage de mes parents. Pour faire simple on va dire 80 000 euros.

Cet argent a servi en grande partie à la vie de la communauté pendant plusieurs années. Mon mari ayant à cette époque pris la décision de se mettre à son compte, il n'avait que très peu de revenus. Cet argent a servi à payer les dépenses courantes du foyer.

Aujourd'hui, je demande le divorce suite à l'adultère répété de mon mari. Il nous quitte pour une étrangère mais n'a pas eu le courage de demander le divorce.

Je voudrai savoir comment on calcule la récompense qui m'est due sur cette somme.

Merci d'avance

Cathy

Par **youris**, le **03/09/2017 à 20:43**

bonjour,

pour demander une récompense à la communauté, il vous faudra prouver que cette somme reçue par héritage, a bien été utilisée par la communauté.

vous ne pourrez toucher que la moitié de cette somme, puisque comme membre de la communauté vous a profité de la moitié de cette somme.

salutations